Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260605-260605001-DE

en terre d'iroise
Landunvez
LAT 48.53 · LON -4.72

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin 2026 à 18h00, le Conseil Municipal de Landunvez, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	18
Votants :	19

Date de convocation : 29 mai 2026

Etaient présents : Christophe COLIN, Mikaël TREBAOL, Rachel JAOUEN, Nicole LALOUER, Laurence PELLEN, Pol ALEXANDRE, Virginie QUINIOU, Yves LE SIOU, Christine BODENES ; Pascal THOMAS, Soraya MOAL, Philippe JAOUEN, Etienne LAVIEC, Morgan CHARTIER, Armelle BERTRAND, Céline CLOSIER, Maelis COLIN et Astrid CHARPENTIER

Pouvoirs : Thierry BODHUIN donne pouvoir à Soraya MOAL

Excusée :,

Secrétaire de séance : Rachel JAOUEN

260605001 – Elections des grands électeurs - Elections sénatoriales

Dans le cadre des élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2026, il convient de composer le collège électoral et de désigner cinq délégués et de trois suppléants au sein du conseil municipal.
Le Maire rappelle qu'en application de l'art R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par la Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés : Yves LE SIOU et Etienne LAVIEC et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin Maelis COLIN et Astrid CHARPENTIER
Le Maire rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Ces listes doivent respecter le principe de parité
Le Maire indique que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.
Le Maire fait un appel à candidature pour la/les listes des élections sénatoriales

La liste

1. « LANDUNVEZ pour les sénatoriales 2026 » se porte candidate

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de titulaires et suppléants à élire : 5 titulaires et 3 suppléants
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de suffrages pour la liste « Landunvez pour les sénatoriales 2026 »: 19

Sont élus titulaires et suppléants dans l'ordre de la liste : Rachel JAOUEN, Christophe COLIN, BERTRAND Armelle, THOMAS Pascal, COLIN Maelis, LE SIOU Yves, CHARPENTIER Astrid et CHARTIER Morgan

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Christophe COLIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

LANDUNVEZ Finistère